



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 6 août 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Liborio CICCARELLO
Tél : 03 87 34 34 12
E-mail : liborio.ciccarello@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

M.Gérald Reiter
Ferme de la Folie

57 160 Chatel-Saint-Germain

OBJET : Dossier de déclaration concernant des travaux de drainage sur la commune de Chatel-St-Germain.

Accord avant délai de deux mois

RÉF. : Y:\1. Dossiers PE\3320. Drainage\CHATEL-SAINT-GERMAIN\SCEA Reiter

P.J. : 0

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

- des travaux de drainage sur la commune de Chatel-St-Germain,

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 12 juillet 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Copie du récépissé et de ce courrier est adressée dès à présent à la mairie de la commune de Chatel-Saint-Germain où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie de Chatel-Saint-Germain.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline Dellinger